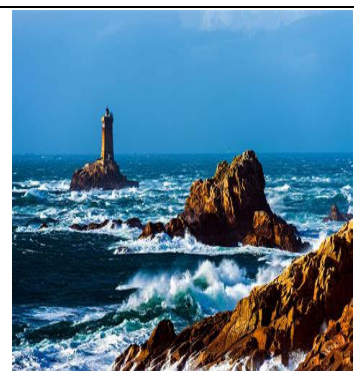


Note d'information préalable

Réf :	IS-RCMF-DP-22-012	Date :	28/11/2022
-------	--------------------------	--------	-------------------

Assurance R.C.P.
 WTW France - Département Sport
 Immeuble Quai 33,
 33/34 quai De Dion Bouton
 CS70001 – 92814 PUTEAUX
 Tél. : 09 72 72 01 19
 ffrandonnee@grassavoye.com
 Contrat n° : 41789295M / 0002
Garantie financière:
 GROUPAMA
 Assurance-crédit & Caution
 132 rue des Trois Fontanot
 92000 NANTERRE
 Tel 33(0)149313131
 Contrat. n° 4000716162 /0



Description :	Séjour Pointe du Raz - Bretagne	N° :	FR0126
Lieu :	Douarnenez (29)	Dates :	28 août au 4 septembre 2023
Organisateur :	Patrick DUCROQUET - Jean-Marie THERIOT	Nombre de participants au séjour :	20 à 27

Ce séjour est ouvert aux adhérents du Randonneur Club des Monts de Flandre pratiquant l'activité randonnée pédestre et titulaires d'une licence FFRandonnée 2023 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée ayant une licence 2023 avec assurance RC dans une autre association ayant réglés la cotisation au Randonneur Club des Monts de Flandre.

En dessous du nombre minimum de participants, le séjour sera annulé et si le nombre maximum est dépassé, le choix des participants sera effectué suivant la règle des points mise en place au Randonneur Club des Monts de Flandre lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2015.

LOCALISATION

Votre prochaine destination : A la pointe de la Bretagne, dans le Sud Finistère, face à la mer d'Iroise, nichées au fond de la baie de Douarnenez, proches du Parc Régional d'Armorique, les Résidences d'Armor vous séduiront par leur situation à 2 pas de la plage, de la thalassothérapie et du port de plaisance.

De la Pointe du Raz à Quimper, de la côte bigoudène à la presqu'île de Crozon, les paysages vous surprendront et vos randonnées pédestres vous permettront d'apprécier le littoral bordé de falaises et de grandes plages vierges.

HEBERGEMENT

Les Résidences d'Armor proposent 65 chambres et appartements desservis par ascenseurs. Un restaurant, côté plage ou côté jardin, vous révélera les saveurs des produits locaux. Piscine couverte et chauffée avec vue sur l'océan, bar et solarium.

- Hébergement en chambre double, mise à disposition à partir de 17h et libération avant 10h.

- Restauration en pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour avec l'apéritif de bienvenue, le linge de toilette, le vin au repas et café le midi si repas au village.

TERNELIA les Résidences d'Armor

36 rue des sables blancs
29100 Douarnenez



VOYAGE

Le voyage, Aller et Retour, n'étant pas pris en charge par l'organisateur du séjour, les personnes souhaitant voyager ensemble sont invitées à se regrouper pour pratiquer le covoiturage.

Nous verrons les consignes sanitaires qui seront en vigueur en septembre 2023.

Il sera également utile de disposer de véhicules sur place pour se rendre aux départs des randonnées qui ne sont pas desservis par les transports en commun.

PROGRAMME

Randonnées à la journée en fonction du groupe et des conditions météo parmi les suivantes :

Autour et dans Locronan, 5,4km durée 1h50.

Sur les hauteurs de Locronan, 8km durée 2h45.

Grand tour de Locronan, 19km durée 6h10.
Pointe du Raz, Pointe du Van et Baie des Trépassés, 18km durée 6h.
Tour de la Pointe du Raz, 7km durée 2h15.
Telgruc-sur-Mer, 21 km, 7h00
Visite de l'île de Sein à la journée, départ en bateau du port d'Audierne.
Douarnenez 19 km, Tour de Camaret 21 km, Morgat, Cap de la Chèvre 21 km....

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour en pension complète est de 520 € / personne en chambre de 2 personnes avec douche et toilettes. (Du diner du 1^{er} jour, panier repas le midi au petit-déjeuner du dernier jour les boissons sont comprises. Possibilité des repas du soir seuls, les randonnées et l'excursion sans hébergement. (212 €)

Ce prix comprend :

- Les 7 nuitées avec fourniture des draps, le repas du soir et le petit déjeuner du lendemain matin.
- Le pot d'accueil.
- Une excursion en bateau sur l'île de Sein.
- La taxe de séjour perçue par la commune.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.

Ne sont pas compris

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage Aller-Retour jusque Douarnenez et les déplacements sur place pour se rendre aux points de départ des randonnées basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives. (Annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS

Elles se font directement avec le bulletin d'inscription et de l'éventuel bulletin de souscription aux assurances individuelles et facultatives.

Le tout accompagné de votre règlement sous la forme d'un chèque d'acompte de **150 € auquel vous ajoutez le montant des assurances** (qui sera encaissé le 13 décembre 2022) ainsi que le chèque de solde (encaissé lui, deux mois avant le début du séjour soit le 1 juillet 2023) à Patrick DUCROQUET 22 rue de la Haye au Lys 59193 ERQUINGHEM-LYS dans la limite des **27 places disponibles**. (20 personnes à minima)

Dernière limite pour les inscriptions : 10 décembre 2022

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du RCMF-Bailleul, possibilités de régler par virement même instantané si cela ne vous occasionne pas de frais, voir détail sur le bulletin d'inscription.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de la notice assurance et cocher la case afférente sur les documents d'inscription même si vous ne souscrivez à aucune des assurances.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Si l'annulation intervient à plus de 45 jours avant le début de séjour, la totalité de l'acompte est conservé.

Si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50% du montant du séjour est dû.

Si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80% du montant du séjour est dû.

Si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début du séjour l'intégralité du montant du séjour est dû.
Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versés.

ANNEXES

Bulletin d'inscription

Bulletin de souscription des assurances facultatives

Les Conditions Générales de Vente et la notice des assurances facultatives sont disponibles sur le site Internet du RCMF-Bailleul. ([Séjours et Week-ends](#)).

Randonneur Club des Monts de Flandre - <http://rcmf-bailleul.com>

Siège : Office du Tourisme des Monts de Flandre – BAILLEUL – contact@rcmf-bailleul.com Déclarée en Sous-Préfecture de Dunkerque, le 18 mars 1991 sous le N° 6415 – Agréée Jeunesse et Sport, le 2 juillet 1992 sous le N° 59S1914.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - <http://www.ffrandonnee.fr>

64, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS - Tél. : 01 44 89 93 90 – Fax : 01 40 35 85 48 Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Association de Tourisme agréée n°IM075100382. Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051

